

## PROJET D'ASSURANCE COLLECTIVE

Voici un projet d'assurance collective soumis par Les Prévoyants du Canada à l'Association Mathématique du Québec. Ceux ou celles qui seraient intéressés à bénéficier de ce plan d'assurance voudront bien entrer en communication avec :

Monsieur Léon Gaudreault  
2785 Alma Croissant, Duvernay

tél. : 661-3012 (dom.)  
866-4751 (bur.)

### PLAN D'ASSURANCE COLLECTIVE VIE

#### Assurance

Le montant d'assurance-vie est payable en cas de décès, quels que soient la cause, le lieu et le temps du décès.

#### Bénéficiaire

Le bénéficiaire peut être changé en tout temps, sous réserves des dispositions de la loi à ce sujet.

#### Privilège de conversion

Lorsque l'assuré cesse d'être membre de l'Association Mathématique du Québec (avant l'âge de 65 ans), il peut, dans les 31 jours qui suivent, convertir sans preuve d'assurabilité son montant de protection alors en vigueur en un contrat d'assurance permanente offert par l'assureur, excluant le bénéfice d'exonération des primes.

#### Terminaison de l'assurance

L'assurance de tout assuré prend fin dès que survient n'importe lequel des événements suivants :

- a) lorsque l'assuré cesse d'être membre de l'Association
- b) par suite du non-paiement des primes et en ce cas ladite assurance prend fin automatiquement à la fin de la période pour laquelle la prime a été payée
- c) immédiatement à l'expiration de la police
- d) la date d'échéance de la prime qui coïncide avec le 70ième anniversaire de de l'assuré ou qui le suit.



Cession

Le certificat ne pourra être ni cédé ni transporté en garantie collatérale.

Paielement des primes

Un délai de grâce de 31 jours est accordé pour le paiement de chaque prime sans intérêt, sauf la première, et durant cette période l'assurance reste en vigueur; cependant, s'il y a réclamation pendant ce délai de grâce, toute prime due doit être réduite du montant payé à titre de règlement.

Si un assuré ne paie pas une prime avant la fin dudit délai son assurance prend fin et il en est de même de la responsabilité de la Compagnie.

ASSOCIATION MATHEMATIQUE DU QUEBEC  
TABLEAU DES MONTANTS D'ASSURANCE ET DES PRIMES

<u>Classification des membres</u>	<u>Montant de protection</u>	<u>Primes annuelles</u>
A. Moins de 30 ans	\$ 30,000.00	\$ 72.00
B. 30 ans à 34 ans	\$ 28,000.00	\$ 72.00
C. 35 ans à 39 ans	\$ 21,500.00	\$ 72.00
D. 40 ans à 44 ans	\$ 14,500.00	\$ 72.00
E. 45 ans à 49 ans	\$ 9,500.00	\$ 72.00
F. 50 ans à 54 ans	\$ 6,000.00	\$ 72.00
G. 55 ans à 59 ans	\$ 4,000.00	\$ 72.00
H. 60 ans à 64 ans	\$ 2,500.00	\$ 72.00
I. 65 ans à 69 ans	\$ 1,750.00	\$ 72.00

## ASSURANCE SALAIRE

Ce plan garantit une indemnité mensuelle de \$ 200.00 à \$ 800.00 lorsqu'un assuré est empêché de travailler par suite d'accident ou de maladie et l'indemnité mensuelle devient payable pour la durée de l'invalidité comme suit :

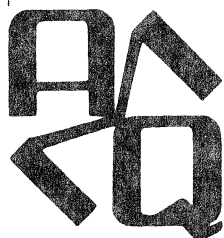
Bénéfice d'invalidité de longue durée

Jusqu'à 65 ans : a) comme résultat d'un accident  
b) comme résultat d'une maladie.

Choix d'indemnité

Pour les personnes de moins de 55 ans lors de la demande :  
\$ 200.00 à \$ 800.00 par mois.

Pour les personnes de 55 ans à 65 ans lors de la demande :  
\$ 200.00 à \$ 400.00 par mois.



Délai de carence

Vous pouvez choisir le jour que le paiement de l'indemnité mensuelle débutera en endossant une des deux options suivantes :

Option "A" : à compter du 31<sup>ème</sup> jour d'invalidité.

Option "B" : à compter du 91<sup>ème</sup> jour d'invalidité.

Primes

La prime annuelle pour chaque unité de \$ 100.00 d'indemnité mensuelle est basée sur l'Option choisie, l'âge de l'assuré et s'établit comme suit :

<u>AGE</u>	<u>OPTION "A"</u>	<u>OPTION "B"</u>
moins de 30 ans	\$ 23.00	\$ 14.00
30 ans à 34 ans	\$ 27.00	\$ 17.00
35 ans à 39 ans	\$ 32.00	\$ 20.00
40 ans à 44 ans	\$ 35.00	\$ 23.00
45 ans à 49 ans	\$ 42.00	\$ 28.00
50 ans à 54 ans	\$ 54.00	\$ 35.00
55 ans à 59 ans	\$ 75.00	\$ 49.00
60 ans à 65 ans	\$ 92.00	\$ 70.00

Exclusion

Guerre, service militaire, grossesse, naissance d'enfant ou fausse couche, blessure infligée intentionnellement et voyage par avion autrement qu'à titre de passager.

G.R.M.S.

Depuis mars 1971, le Groupe des responsables en mathématique au secondaire est officiellement créé. Ce groupe est en même temps le premier groupe d'intérêt de l'AMQ.

Le bulletin de liaison du G.R.M.S. est publié avec la collaboration de la Division de la Mathématique (D.I.G.E.E.S.) et le premier numéro contient les articles suivants :

- Présentation : le G.R.M.S. et son Bulletin.
- Comités de la Division de la Mathématique.
- Les groupes d'intérêt de l'A.M.Q.
- Les clubs de mathématiques.
- Examens de juin 1970 : quelques statistiques.
- Examens de juin 1971 : une tentative d'amélioration.
- Informations diverses.

